



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Vote du Budget Primitif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement : Recettes : 226 602.11 € Dépenses : 226 602.11 €

En section d'investissement : Recettes : 122 396.78 € Dépenses : 122 396.78 €

Dont restes à réaliser en dépenses d'investissement : 0,00 €

restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €

- **ADOPTE** le tableau des effectifs du personnel annexé au budget primitif 2019
- **DONNE** au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 27 mars 2019

Publiée le : 1 avril 2019

Le Maire

Transmis au contrôle de légalité le : 1 avril 2019

Le Maire de La Ville certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-11 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Nombre de conseillers	
------------------------------	--

-En exercice:	10
---------------	----

-Présents :	9
-------------	---

-Votants :	9
------------	---

-Absents :	1
------------	---